

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2025

P JL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 119

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 2

I. – Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Le service de l'État ou l'établissement public chargé de la mission définie au premier alinéa »

le mot :

« II ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 3, supprimer les mots :

« du territoire mahorais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.